

Le 3 juillet 2023,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 3 juillet 2023 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2023-135

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2023-136

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire. Il sera également signé par Mme Joëlle Vitalis, adjointe administrative, qui a assuré le greffe de la rencontre du 5 juin 2023, en remplacement de la directrice générale Mme Alexandra Dupont, qui est présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été soulevées par rapport à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets L'Islet-Sud.

Rés. 2023-137

NOMINATION DU MAIRE SUPPLEANT

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la conseillère Francine Couette soit nommée maire suppléant pour les quatre prochains mois.

Rés. 2023-138

RENOUVELLEMENT ASSURANCE COLLECTIVE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle le contrat d'assurance collective pour une période de 12 mois, considérant une augmentation de la prime de 5.3%, avec la compagnie Desjardins.

Rés. 2023-139

DISPOSITION DE BIENS – 36 RUE PRINCIPALE



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2023-140

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité dispose de l'immeuble 36, rue Principale et autorise la directrice générale à procéder à la vente dudit immeuble par appel d'offre, suite aux travaux d'arpentage pour transférer un morceau de terrain du 38, rue Principale au 36, rue Principale afin que ledit immeuble ait un accès direct à la rue du Moulin sans servitude. La municipalité n'acceptera aucune offre sous le montant de 100 000\$ et ne s'engage à retenir ni la plus haute ni aucune des offres soumises.

DISPOSITION DE BIENS – 38 RUE PRINCIPALE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la municipalité dispose de l'immeuble 38, rue Principale et autorise la directrice générale à procéder à la vente dudit immeuble par appel d'offre, suite aux travaux d'arpentage pour transférer un morceau de terrain du 38, rue Principale au 36, rue Principale, la division d'un morceau de terrain que la Ville conservera pour son affiche numérique ainsi que les travaux nécessaires pour alimenter ladite affiche en électricité. La municipalité n'acceptera aucune offre sous le montant de 225 000\$ et ne s'engage à retenir ni la plus haute ni aucune des offres soumises.

Rés. 2023-141

RESULTAT OUVERTURE DE SOUMISSION – TRACTEUR ARTICULE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur articulé pour le déneigement des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat d'un tracteur articulé pour le déneigement des trottoirs, ci-dessous mentionnées, taxes en sus :

Soumissionnaires	Total avant taxes
Cubex Limited	164 876.40\$
FST Canada Inc. Joe Johnson Équipement	162 928.00\$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile procède à l'achat d'un tracteur articulé auprès de la compagnie FST Canada Inc. Joe Johnson Équipement pour un total de 162 928.00\$ + taxes.

Rés. 2023-142

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – COLLECTIF D'HABITATION L'ISLET-SUD

CONSIDÉRANT QUE le manque de logements dans la municipalité est criant;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à 150 travailleurs étrangers viendront combler des postes dans les entreprises de la municipalité, que certains sont déjà en démarche de faire immigrer leur famille;

CONSIDÉRANT QUE six entreprises de la municipalité ont décidé de créer un organisme à but non lucratif nommé Collectif d'Habitations L'Islet-Sud, en collaboration avec une entreprise de la municipalité de St-Omer, dans le but d'acquérir et de construire un ou des immeubles pour créer du logement;

CONSIDÉRANT QUE ces chambres et/ou logements seront également accessibles à la population;

CONSIDÉRANT QUE chacune des entreprises a investi un montant de départ de 5 000\$, créant ainsi un fond de départ de 35 000\$;



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2023-143

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du Collectif d'Habitations L'Islet-Sud est de louer sous option d'achat le 44, rue de l'Église et d'en faire des travaux d'aménagement et d'ameublement estimés à 50 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif d'Habitations L'Islet-Sud est présentement à l'étude préliminaire d'un projet de construction d'immeuble locatif, dont l'étude est estimée à 30 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité attribue un montant de 34 000\$ à l'organisme Collectif d'Habitations L'Islet-Sud.

CHEMISAGE – DECOMPTE FINAL

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte le décompte final du chemisage des segments de la rue de l'Église et de la route Elgin Sud, au montant total de 499 320.12\$ incluant les taxes.

Rés. 2023-144

DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA PRESENCE DE LA SQ

CONSIDÉRANT QU'il est constaté une augmentation de l'achalandage sur les rues et routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est constaté une augmentation de l'achalandage de camions lourds sur les rues et routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il a été mentionné à plusieurs reprises lors de la consultation publique du 30 mai dernier l'inquiétude des citoyens face à la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité subit depuis plusieurs années du vandalisme dans ses espaces publics et sur ses infrastructures de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité demande à la Sûreté du Québec une augmentation de leur présence sur le territoire de la municipalité.

QUE la présente demande soit également acheminée en copie conforme au Ministère du Transport du Québec;

QUE la présente demande soit également acheminée en copie conforme au Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Rés. 2023-145

DEMANDE D'UN RADAR POLYVALENT À LA SQ

CONSIDÉRANT QUE la limite de 70 KM/h entre le rang des Moreau et le rang des Gagnon est très peu respectée;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de ce secteur font part depuis plusieurs années de leur inquiétude à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire trouver des moyens pour faire respecter la limite de vitesse dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité demande à la Sûreté du Québec d'installer un radar polyvalent dans le secteur mentionné.



Rés. 2023-146
N° de résolution
2023-146

QUE la présente demande soit également acheminée en copie conforme au Ministère du Transport du Québec;

QUE la présente demande soit également acheminée en copie conforme au Ministère de la Sécurité publique du Québec.

DEMANDE D'APPUI – SIGNALISATION JONCTION 204 / 216

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité des usagers empruntant les routes suivantes :

- Route 204
- Route 216
- Rang Brise-culotte

Celles-ci représentent un risque très élevé d'accidents et qu'un ajout de signalisation est fortement recommandé;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux incidents et accidents se sont produits à l'intersection de ces voies et ce, depuis de nombreuses années soit ;

- Jonction de la Route 216
- Jonction du Rang Brise-culotte

CONSIDÉRANT QUE les usagers circulant sur la Route 216 en provenance de la Municipalité de Sainte-Félicité, afin d'indiquer qu'il y a un arrêt obligatoire pour atteindre la Route 204, la signalisation routière est dépourvue; CONSIDÉRANT QUE la Route 216 est face-à-face au Rang Brise-culotte, et que la visibilité de celle-ci présume la continuité de la route;

CONSIDÉRANT QUE la Route 204 est le seul accès pour les transports de camion et que plusieurs d'entre eux doivent emprunter cette voie à tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de plusieurs travailleurs empruntant la Route 204 et la Route 216 à chaque jour est mise en péril;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil, appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et dûment résolu à l'unanimité des membres présents, de demander au Ministère des Transports :

D'ajouter un feu clignotant sur la route 204, adjacent aux intersections de la Route 216 et du Rang Brise-culotte afin de sécuriser les lieux.

D'ajouter plus de signalisation sur la Route 216 avertissant les usagers d'un arrêt obligatoire bordant la Route 204.

D'apporter les correctifs dans les meilleurs délais considérant qu'une demande a déjà été faite antérieurement.

Rés. 2023-147

POLITIQUE DE QUALITE DE SERVICES EN TRANSPORT ADAPTE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la politique de qualité de services en transport adapté de l'organisme Transport Adapté L'Islet-Sud.

Rés. 2023-148

DEMANDE DE MODIFICATION LIMITE DE VITESSE 50KM/H

CONSIDÉRANT QUE la limite de 70 KM/h entre le rang des Moreau et le rang des Gagnon est très peu respectée;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de ce secteur font part depuis plusieurs années de leur inquiétude à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire trouver des moyens pour faire respecter la limite de vitesse dans ce secteur;



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2023-149

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité demande à la Sûreté du Québec de modifier la limite de vitesse à 50km/h dans le secteur mentionné.

QUE la présente demande soit également acheminée en copie conforme au Ministère du Transport du Québec;

QUE la présente demande soit également acheminée en copie conforme au Ministère de la Sécurité publique du Québec.

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES BENEVOLES DE LA MUNICIPALITE

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la politique de reconnaissance des bénévoles de la municipalité soit acceptée tel que soumise.

Rés. 2023-150

AUTORISATION – FRAIS SUPPLEMENTAIRE ASPHALTE DEK HOCKEY

CONSIDÉRANT QUE le drainage du terrain de dek hockey n'était pas maximale avant de procéder à l'asphaltage, ce qui aurait causé une dégradation prématurée de l'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la préparation du terrain de dek hockey a nécessité des travaux supplémentaires d'arpentage et de nivelage non prévus dans la demande de prix initiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé de faire faire les travaux d'asphaltage en deux étapes afin de pouvoir refaire une partie de préparation pour minimiser les coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité accepte les frais supplémentaires au montant de 10 384.40\$ + taxes de la compagnie Pavage Scellant Jirico.

Rés. 2023-151

CONFIRMATION D'EMPLOI – DIRECTEUR DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que, suite au processus de sélection par le C.A.R.E., l'embauche de M. Alexandre Bourgault à titre de directeur des loisirs soit confirmée. M. Bourgault entrera en fonction le 21 août 2023. L'employé sera en période de probation pour 6 mois. Les avantages sociaux seront ceux applicables aux employés permanents à temps plein de la politique salariale en vigueur et la rémunération est fixée à l'échelon 2 de sa catégorie d'emploi.

Rés. 2023-152

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Martin Leblanc	263, des Gagnon
André Gagnon	2579, rang Double
Noémi Leblanc	585, rang des Moreau
André Leclerc	119, rue St-Pierre
Robin Leblanc	38, rue St-Michel
Anctil automobiles 2008 inc.	589, Principale
Chantal Flamand	265, Elgin Sud
Gérald Bélanger	589, rang Double



N° de résolution
ou annotation

Manon Blanchet	110, rue des Cèdres
Daniel Bélanger	69, rue Saint-Pierre
Gaétan Bourgault	30, rue Alexandre
Richard Côté	309, Principale
Nicolas Chouinard-Vaillancourt	950, Elgin Sud
Benoît Moreau	356, rang des Moreau
Michel Jalbert	136, rue du Parc
Marcel Dubé	135, 1ère Rue

Rés. 2023-153

COMITE DE DEMOLITION

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité constitue son Comité de démolition suite à l'adoption par la municipalité du règlement #2023-004 sur la démolition des immeubles patrimoniaux et à la délivrance du certificat de conformité par la MRC de L'Islet. Le comité se constitue ainsi :

- la conseillère Francine Couette
- le conseiller Richard Côté
- le conseiller Gaétan Anctil

Le mandat des membres du comité est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement. Le mandat prend fin lorsque l' élu cesse de siéger au sein du conseil municipal, ou lorsque le membre du comité signale son désir de quitter le comité.

Rés. 2023-154

RECOMMANDATION DE L'OFFICE DU TOURISME DE LA MRC DE L'ISLET

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC de L'Islet et d'autres MRC de Chaudière-Appalaches ont un accès limité au WIFI;

CONSIDÉRANT QUE le virage « sans papier » est en pleine expansion actuellement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises et associations touristiques ne veulent plus produire de documents papier pour réduire leur empreinte écologique;

CONSIDÉRANT QUE le WI-FI est un service essentiel au secteur du tourisme pour demeurer compétitif pour les prochaines décennies;

CONSIDÉRANT QUE le tourisme génère des retombées économiques majeures pour la MRC de L'Islet, la région Chaudière-Appalaches et l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le secteur touristique génère une importante quantité d'emplois dans la MRC de L'Islet, la région Chaudière-Appalaches et l'ensemble du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité appuie la recommandation de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet.

Rés. 2023-155

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de juin 2023 au montant de 136 484.61\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, directrice générale



Rés. 2023-156

N° de résolution
ou annotation

Rés. 2023-157

Rés. 2023-158

DEMANDE DE PRÊT – L'ÉCOREUSSITE - MODIFICATION

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le prêt d'un BBQ et de deux chapiteaux à l'ÉcoRéussite pour l'événement du BBQ familial qui avait lieu le 17 juin 2023.

AUTORISATION D'UTILISER LES LIEUX – FESTIVAL DU BÛCHEUX PERMIS D'ALCOOL

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la municipalité permette au Festival du Bûcheux d'utiliser les lieux décrits lors de la demande de permis d'alcool du 23 au 27 août 2023.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 53.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale